

L'essentiel de la COVADIS



Ses origines

Un constat

- Des données géographiques souvent définies et présentées de façon différentes d'un département ou d'une région à l'autre
- Des données géographiques difficiles à agréger aux niveaux régional et national
- Une hétérogénéité des données dommageable à une publication sur Internet

Un contexte interministériel

Afin de faciliter, dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, la mise en place des DDEA puis des directions départementales interministérielles, les ministères sont conduits à faire converger leurs méthodes et outils relatifs à l'information géographique

Un contexte européen incitatif

Plusieurs directives européennes demandent aux autorités publiques des États membres de cataloguer, standardiser et diffuser largement leurs données publiques. C'est un des objectifs de la directive INSPIRE qui concerne les données géographiques numériques se rapportant à l'environnement



Ses objectifs

Un enjeu... Améliorer notre maîtrise collective de l'information géographique

Des besoins... Disposer de données de qualité, harmonisées sur l'ensemble des territoires au service de la connaissance et de l'aménagement des territoires, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques

... Une réponse : la COVADIS

La COMmission de VALidation des DONnées pour l'INformation SPatialisée est une commission commune mise en place par le MEEDDAT et le MAP pour standardiser leurs données géographiques en accord avec les directions d'administration centrale concernées et en étroite collaboration avec les services déconcentrés

Elle a été créée le 1^{er} aout 2008
par une décision des secrétaires généraux des deux ministères



Son mode d'emploi

Quelles données ?

Toute donnée numérique faisant directement ou indirectement référence à un lieu ou une zone géographique et susceptible d'être publiée ou utilisée par plusieurs services

Quelle portée ?

Les standards de données adoptés par la COVADIS s'imposent aux services utilisateurs avec l'appui de la direction d'administration centrale concernée

Qui peut saisir la COVADIS ?

- Un service déconcentré de l'un des deux ministères
- Une direction d'administration centrale
- La maîtrise d'ouvrage d'une application informatique nationale
- Un établissement public rattaché à l'un des deux ministères

Comment ?

En s'adressant à son secrétariat permanent
COVADIS.secretariat@developpement-durable.gouv.fr

En savoir plus ?

- Rubrique COVADIS sur le portail de l'information géographique du MEEDDAT
http://portail-ig.metier.i2/rubrique.php?id_rubrique=425
- Rubrique COVADIS sur le site intranet du CSI du MAP
http://csi.agriculture.gouv.fr/article.php?id_rubrique=119